



## Remplacement de mon responsable pendant ses congés

Par **saida31**, le **28/11/2012 à 17:43**

Bonjour,

Je remplace mon responsable pendant ses congés sans aucune compensation financière : il est cadre et moi agent de maîtrise.

J'ai lu sur le forum qu'une personne avait posé cette question et qu'en réponse, il était spécifié qu'elle devait recevoir le différentiel salarial. J'ai cherché dans ma convention collective, mais je ne trouve pas (prestataire de services : CC 3301). Si vous pouviez m'aider à donner des arguments car la différence n'est pas des moindres.

Merci beaucoup

Par **P.M.**, le **28/11/2012 à 19:24**

Bonjour,

Il n'y a pas de règle générale pour une courte période car l'intérim peut être partielle pendant des congés payés...

Si rien n'est prévu à la Convention Collective, cela sera d'autant plus difficile d'obtenir compensation sans accord préalable...